

Des déplacements doux et sécurisés avec l'interco

 1 min



La communauté de communes accompagne pour mener des actions en matière de mobilité./ DR

Dans l'article paru hier concernant les «balades cyclo-politiques», la communauté de communes Couserans-Pyrénées n'a pas eu l'opportunité de s'exprimer sur certains projets liés à la mobilité. Le président de la communauté de communes, Jean-Noël Vigneau, et son vice-président en charge des mobilités, Jean Doussain, ont donc souhaité apporter des précisions. «La communauté de communes n'a pas la compétence voirie et n'a donc pas vocation à créer des pistes cyclables. En revanche, elle accompagne les communes en ingénierie pour mener des actions en matière de mobilité, notamment en ayant piloté le schéma directeur cyclable», explique le président.

«Ce schéma a conduit à des propositions aux communes d'aménagements ou d'apaisements de la circulation», précise le vice-président. La communauté de communes peut intervenir également financièrement sur des projets d'aménagements cyclables d'intérêt intercommunal.

Par exemple, les travaux sur le tronçon de 1,3km entre Saint-Lizier et Saint-Girons vont démarrer courant février. Ces travaux sont financés par l'État via le «Fonds vert», le Département et la Communauté de communes ayant reçu la délégation de maîtrise d'ouvrage.

Concernant le projet Saint-Girons – Castillon, la commune de Castillon a réalisé une voie cyclable de plus de 500 mètres, ce qui a permis d'accéder à une voie «apaisée» jusqu'à Engomer. Le dernier tronçon est actuellement à l'étude, notamment pour régler les difficultés de la maîtrise foncière, et ce en partenariat avec les communes concernées.

Concernant Saint-Girons, un partenariat entre la communauté de communes, la ville et le lycée a permis de créer un cheminement sécurisé permettant de relier les lycées François-Camel et du Couserans au centre-ville.